



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/20
9 juin 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante et unième réunion
Montréal, 5 – 9 juillet 2010

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS COMPORTANT DES EXIGENCES
PARTICULIÈRES POUR LA REMISE DES RAPPORTS**

Introduction

1. Le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale ont soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 61^e réunion des rapports périodiques sur la mise en œuvre des projets suivants, dont les accords comportaient des exigences particulières pour la remise des rapports :

- (a) Bhoutan : Plan de gestion de l'élimination finale (rapport périodique 2009-2010 et programme de mise en œuvre 2010-2011) (PNUE/PNUD)
- (b) Chine : Plan sectoriel pour l'élimination des utilisations de SAO comme agents de transformation (phase II) et la production de CTC correspondante (rapport de vérification 2009) (Banque mondiale)
- (c) Inde : Plan d'élimination des CTC pour les secteurs de consommation et de production (rapport de vérification 2009, rapport annuel de mise en œuvre et programme annuel 2010) (Banque mondiale)
- (d) Népal : Plan de gestion de l'élimination finale (rapport périodique 2009-2010 et programme de mise en œuvre 2010) (PNUE/PNUD)
- (e) Venezuela (République bolivarienne du) : Plan national d'élimination (rapports d'audit 2008 et 2009 et rapport sur la mise en œuvre des autres activités afférentes) (ONUDI)

2. Le Secrétariat a examiné les rapports périodiques à la lumière des propositions de projet initiales, des données sur les SAO communiquées par les gouvernements concernés en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, et des décisions pertinentes prises par le Comité exécutif et la Réunion des Parties.

Bhoutan : Plan de gestion de l'élimination finale (PNUE/PNUD)

3. Le Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) du Bhoutan a été approuvé en juillet 2007 à la 52^e réunion du Comité exécutif, à un niveau de financement de 75 000 \$US plus coûts d'appui d'agence, avec financement en une seule tranche approuvé lors de cette même réunion. Le rapport couvre les activités mises en œuvre en 2009-2010.

Rapport périodique

4. En 2009, aucun quota d'importations de CFC n'a été fixé dans le pays. Le travail a avancé concernant la révision des réglementations sur les SAO et il y a actuellement une interdiction d'entrée dans le pays de toutes les SAO (à l'exception des HCFC). Le système actuel d'autorisation inclut déjà les HCFC. Toutefois le quota d'importations de HCFC doit encore être déterminé et sera connu une fois la valeur de référence établie.

5. La formation des techniciens frigoristes est achevée depuis 2008. Le dernier atelier de formation destiné au département des douanes a eu lieu en mars 2010, clôturant ce volet. L'installation d'unités complètement opérationnelles installées dans l'institut de formation professionnelle et quelques ateliers sélectionnés a marqué la finalisation du volet équipements du PGEF. Le programme de reconversion des équipements de réfrigération commerciaux a obtenu des résultats limités du fait du nombre très limité de parties intéressées. Toutefois, trois bénéficiaires dans le domaine de la réfrigération industrielle ont reçu une assistance au cours de cette période. La mise en œuvre du programme de conversion pour les systèmes de climatisation automobile n'a pas réussi du fait du très petit nombre de climatiseurs automobiles à base de CFC dans le pays.

6. Les activités de sensibilisation du public ont été poursuivies au cours de cette période, avec des activités axées sur la Journée internationale de l'Ozone. L'Unité de gestion de projet a obtenu un membre de personnel supplémentaire à mi-temps afin de continuer la surveillance et la mise en œuvre des composants du PGEF.

Observations du Secrétariat

7. Le Bhoutan a interdit à présent l'importation de toutes les SAO, à l'exception des HCFC, et il continue à maintenir un taux de consommation zéro. Il continuera à soutenir la mise en œuvre des activités précisées dans le PGEF, en particulier l'application du système d'autorisation pour maintenir le niveau zéro d'importations de CFC au-delà de 2010, et la prise en considération de quotas pour les importations de HCFC afin de respecter les objectifs d'élimination accélérée de HCFC. Le PNUE a indiqué que le gouvernement s'engage à continuer ces efforts conformément au Montréal Protocol

Recommandation du Secrétariat

8. Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan d'élimination finale pour le Bhoutan.

Chine : Plan sectoriel pour l'élimination des utilisations des SAO comme agents de transformation (phase II) et de la production de CTC correspondante (rapport de vérification 2009) (Banque mondiale)

Introduction

9. La Banque mondiale soumet à la 61^e réunion, au nom du gouvernement de la Chine, le rapport de vérification pour l'élimination des utilisations de SAO comme agents de transformation dans le cadre du plan sectoriel Phase II (Chine PA II). Il s'agit de la dernière année de mise en œuvre du plan. Toutes les tranches de financement en vertu du Plan sectoriel II sur les utilisations en tant qu'agents de transformation ont été décaissées et le programme mis en œuvre. Les activités restantes de surveillance et de soutien seront conduites à l'aide des fonds issus du premier plan sectoriel pour les agents de transformation en Chine (Chine PA I). Un résumé du rapport de vérification est présenté ci-dessous et le rapport lui-même peut être mis à la disposition des membres du Comité exécutif qui en feront la demande.

Vérification de la consommation de CTC dans le cadre de la phase II du plan sectoriel 2009 pour le CTC

10. La vérification a été réalisée en mars 2010 par le même consultant qui avait été engagé par la Banque mondiale pour effectuer la vérification au cours des années précédentes. L'équipe de vérification a visité 11 entreprises consommant du CTC, représentant 26,83 % du nombre total d'entreprises PA II du secteur et 100 % des entreprises PA II en exploitation en 2009.

11. Le consultant a suivi la méthodologie en place pour effectuer la vérification, à savoir :

- (a) Obtention de renseignements auprès de la direction sur l'histoire de l'usine, son identification, ses activités de fabrication de produits utilisant le CTC comme agent de transformation ainsi que la consommation et les achats de CTC en 2009, et, dans le cas de fermetures d'usine, les activités liées à l'arrêt définitif de la production à base de CTC ou leur reconversion à l'essai ;
- (b) Vérification des achats de CTC en examinant les bons de commande et les registres des mouvements journaliers de CTC entrant dans l'entrepôt de l'usine ;

- (c) Vérification des stocks de CTC d'ouverture et de clôture en vérifiant les registres d'inventaire, y compris les quantités de CTC stockées dans l'entrepôt de l'usine et celles restant dans le système de production ;
- (d) Vérification de la consommation de CTC sur la base des achats de CTC plus les stocks d'ouverture de CTC moins les stocks de clôture de CTC ;
- (e) Vérification de la production et des ventes en examinant les registres journaliers de production, les bordereaux d'emballage et de transfert de produit, et les registres de mouvements journaliers des produits entrant et sortant de l'entrepôt ;
- (f) Vérification des stocks d'ouverture et de clôture en examinant les inventaires de produits ;
- (g) Vérification du nombre de jours d'exploitation en examinant les cahiers de suivi journaliers de la production ;
- (h) Vérification par recoupement des registres financiers en examinant toutes les factures de TVA pour les achats de CTC en 2008 ;
- (i) Inspection du site de production, ou du site démantelé en cas de fermeture d'usine et prise de photos.

12. Le rapport sur chacune des entreprises visitées inclut un historique de ces dernières et une description des principales chaînes de production et de la chaîne visée par la vérification. Les résultats de cette dernière sont présentés entre autres en indiquant le stock d'ouverture, les achats, la consommation, les autres utilisations et le stock de clôture de CTC dans l'usine en 2009, y compris les produits. La vérification couvre le nombre de jours pendant lesquels la production était consacrée aux produits concernés et le taux de consommation de CTC par unité de produit fabriqué. Le rapport présente en conclusion les questions et les problèmes identifiés au cours de la visite, les quantités de CTC effectivement achetées par l'usine en 2009 et le quota de CTC attribué par le Ministère de la Protection de l'environnement (MEP).

13. Le consultant a conclu de ses visites sur le terrain que les onze entreprises avaient acheté au total 3 792,44 tonnes PAO de CTC par rapport à un quota total de 4 546,3 tonnes PAO publié par le MEP. Un récapitulatif des résultats de vérification des onze entreprises, incluant des informations sur le nom de l'entreprise, les produits fabriqués à base de CTC, la production des ces produits, les achats de CTC, la consommation de CTC, les stocks d'ouverture et les stocks de clôture de CTC et le statut de la chaîne de fabrication (en exploitation ou fermée), est joint en annexe au présent document.

14. Le rapport soumis par la Banque mondiale inclut, dans une Annexe, les documents de vérification du PA II 2009 et les activités de fermeture/reconversion. La Banque mondiale a fourni deux autres Annexes, contenant les photos prises lors des visites de vérification et une documentation en image des fermetures d'usine.

Observations du Secrétariat

15. La méthode de vérification de CTC indiquée dans l'Accord précise que « la Banque vérifiera la consommation dans les entreprises et pour les activités visées par la Phase II du plan sectoriel. La vérification annuelle sera effectuée auprès de 30 % des entreprises, choisies au hasard, et représentant au moins 30 % de la consommation de la Phase II ». Le Secrétariat pense que la sélection des entreprises en vue de la vérification satisfait aux exigences correspondantes de l'accord. Bien que la vérification ne couvre que 26,83 % du nombre initial d'entreprises de la Chine PA II, elle couvre 100 % des entreprises

en exploitation dans ce secteur en 2009. L'approvisionnement en CTC en 2009 de 3 792,44 tonnes PAO par les 11 entreprises vérifiées représentait 99,96 % de l'approvisionnement total en CTC en 2009.

16. Sur la base des résultats de vérification, les onze entreprises vérifiées dans la phase II ont signé en 2009 treize contrats de fermeture/reconversion avec le FECO/MEP. La mise en œuvre de ces contrats avait dans l'ensemble bien avancé, à l'exception de la société Jiangsu Yangnong qui avait signé un contrat de fermeture mais qui, à la place, avait entrepris une reconversion, et deux entreprises, Shunde Antai Printing Ink et Jiangsu Yixing Yonggu, qui avait différé la fermeture comme le requérait le contrat. Au moment de la vérification, Jiangsu Yangnong avait achevé la reconversion et la chaîne de production reconvertie à une production sans SAO était normalement en exploitation. Shunde Antai Printing Ink avait en mars 2009 environ 40 tonnes métriques de CTC en stock et avait demandé au FECO/MEP la permission de les utiliser jusqu'à épuisement des stocks. Au rythme de production de l'année précédente, ces stocks seraient épuisés en mai 2010. L'entreprise Jiangsu Yixing Yonggu n'utilise plus de CTC mais l'équipement n'a pas encore été démantelé car l'entreprise a l'intention de revoir le contrat de fermeture avec le MEP et d'utiliser la chaîne servant autrefois à la fabrication de produits à base de CTC pour des essais de processus de fabrication sans CTC.

17. L'équipe de vérification a également constaté qu'en 2009 Chongqing Changfeng a utilisé pendant quelques mois du CTC comme agent de transformation dans une chaîne de production nouvellement convertie. Le Secrétariat a évoqué cette question avec la Banque mondiale et posé le problème du risque d'un retour en arrière dans une nouvelle chaîne de production convertie à une fabrication sans CTC. La Banque mondiale a répondu qu'il existait dans certains cas une possibilité technique que quelques utilisateurs d'agent de transformation retournent à l'utilisation du CTC, étant donné que cette substance continuera à exister en résultat de la production secondaire et sera utilisée par les entreprises en tant que matière première. Dans l'optique du risque de retour en arrière, le FECO a mis en place une série de mesures de contrôle afin d'éviter l'utilisation illégale de CTC dans le futur. La Banque mondiale croit que les mesures prises par le FECO empêcheront le retour en arrière et minimiseront dans l'avenir le risque d'utilisation illégale du CTC comme agent de transformation, en accord avec les mesures prises par les autres Parties au Protocole de Montréal.

18. La vérification a confirmé la validité de la consommation totale de 3 793,92 tonnes PAO communiquée par le MEP. Le consultant a vérifié que la consommation totale de CTC pendant la Phase II en 2009 était bien inférieure au niveau maximum autorisé de 6 945 tonnes PAO fixé dans l'accord pour 2009, puisqu'elle représentait seulement 54,6 % de la consommation maximum autorisée.

Recommandation du Secrétariat

19. Le Secrétariat recommande au Comité exécutif :
- (a) De prendre note de la vérification de la consommation de CTC de la Phase II du plan sectoriel pour le CTC en 2009 ;
 - (b) D'encourager la Chine à poursuivre ses efforts de contrôle de l'utilisation de CTC en tant qu'agent de transformation dans les chaînes de fabrication convertie pour fonctionner sans CTC et à continuer de surveiller l'utilisation du CTC dans diverses entreprises ;
 - (c) D'approuver la réaffectation des fonds restant du plan sectoriel pour la Chine phase I pour financer la surveillance continue, la remise de rapports et les activités d'assistance technique dans le cadre du plan sectoriel phase II pour la Chine.

Inde : Plan d'élimination du CTC pour les secteurs de consommation et de production : rapport de vérification 2009, rapport annuel de mise en œuvre et programme annuel 2010 (Banque mondiale)

20. La Banque mondiale, en qualité qu'agence d'exécution principale, a soumis, au nom du gouvernement de l'Inde, la vérification des réalisations du programme annuel de 2009, le rapport du programme de travail annuel pour 2009 et le programme de travail proposé pour 2010. Le rapport de vérification et le programme de travail ne sont pas joints au présent document mais peuvent être obtenus sur demande.

Contexte

21. À sa 40^e réunion, en juillet 2003, le Comité exécutif a décidé d'approuver en principe un montant total de 52 millions \$US pour aider l'Inde à respecter le calendrier de contrôle du Protocole de Montréal pour la production et la consommation de tétrachlorure de carbone (CTC). À la 58^e réunion, la tranche finale du projet a été décaissée. Un récapitulatif des objectifs d'élimination de CTC et des tranches de financement du plan sectoriel figure au tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Objectifs d'élimination du CTC et financement alloué

	Valeur de référence	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation totale max. autorisée (tonnes PAO)	11 505	s.o.	s.o.	1 726	1 147	708	268	48	0
Production totale max. autorisée (tonnes PAO) pour cet accord	11 553	s.o.	s.o.	1 726	1 147	708	268	48	-
Financement alloué BM		8 520 843	9 180 112	399 045	9 556 267	4 020 938	3 211 875	3 211 874	-
Financement alloué France		-	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000	-	-	-
Financement alloué Allemagne		-	700 000	700 000	300 000	300 000	-	-	-
Financement alloué Japon		-	2 500 000	2 500 000	-	-	-	-	-
Financement alloué ONUDI				3 500 000	399 046				
Total du financement alloué (\$US)		8 520 843	13 380 112	8 099 045	10 755 313	4 820 938	3 211 875	3 211 874	

22. La vérification de la production et de la consommation de 2007 soumise à la 58^e réunion a montré que l'Inde avait produit une certaine quantité de CTC destinée à être utilisée en tant que matière première, mais qu'aucune quantité de ce CTC n'avait été utilisée en 2008. La quantité restante était de 1 169 tonnes PAO supérieure à la consommation maximum autorisée en vertu de l'accord. Dans sa décision 58/35 (e), le Comité exécutif avait demandé à la Banque mondiale de continuer la vérification du plan d'élimination du CTC dans les secteurs de consommation et de production en Inde, en utilisant le format établi, jusqu'à la soumission de la production et de la consommation en 2010 et de fournir, en tant qu'élément de cet engagement, la vérification que la quantité de 1 169 tonnes PAO de production de 2007 destinée à être utilisée comme matière première avait bien été utilisée à cet effet.

Vérification du programme de travail de 2009

23. Le cadre de vérification, élaboré par la Banque mondiale et pris en note par le Comité exécutif, demande que la vérification se base sur les définitions de production et consommation contenues dans le Protocole de Montréal. Il exige aussi que l'indication des quantités totales annuelles de production et d'importations de CTC ainsi que la ventilation de la production de CTC destinée à des utilisations en tant que matières premières celle destinée à des utilisations autres. Il inclut le contrôle et la validation de documents tels que le cahier de suivi de production, les taux de production entre le produit et sa matière

première, les quotas et quantités d'importations, et les registres d'impôts indirects et autres documents afférents.

24. La vérification a été effectuée en mars et avril 2010 par quatre membres de Mukund M Chitale & Co. Chartered Accountants (comptables agréés), bureau qui avait été chargé de ce même exercice au cours des trois dernières années. Deux des membres choisis ont une expérience approfondie de l'industrie chimique tandis que deux autres sont spécialistes des finances.

25. La vérification avait pour objectif de confirmer qu'en 2009 la production et la consommation des usages réglementés de CTC n'avaient pas dépassé les limites du maximum autorisé fixées dans l'accord, soit 48 tonnes PAO dans chaque cas. La méthode employée consistait à vérifier la production et les importations du côté de l'approvisionnement et de déduire de l'approvisionnement total le CTC utilisé en tant que matière première, principalement dans la production de CFC et de chlorure d'acide de dichloro vinyle (CADV). Le solde devrait représenter la consommation de CTC pour des utilisations réglementées dans le cadre du Protocole de Montréal autres que celles de matières premières.

26. Avant la visite aux usines, l'équipe de vérification a recueilli des informations par l'intermédiaire d'Ozone Cell qui a envoyé à chacun des producteurs de CTC et des utilisateurs de matières premières un questionnaire à remplir. Ces renseignements ont été vérifiés au cours des visites de site. L'équipe de vérification a visité les quatre installations d'entreposage de CTC dans le seul port où l'on importe du CTC en vrac. Elle a aussi inspecté les quatre producteurs de CTC, les huit producteurs de CADV, un producteur de monomère de chlorure de vinyle (MVC), un producteur de butylphosphonate de dibutyle (DBBP), quatre agents d'entreposage de CTC et deux experts. Les résultats de l'équipe de vérification comprennent le niveau de la production totale de CTC, les ventes relatives aux utilisations en tant que matières premières et utilisations réglementées, l'utilisation en tant que matières premières et le solde d'ensemble.

27. Les résultats de la vérification de 2009 comparés à ceux de 2008 figurent au tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Résultats de la vérification

Année	2009	2008
	(tonnes métriques)	
Production totale de CTC	11 248	12 036
Utilisation en tant que matière première	15 792	16 437
Importations	1 593	5 949
Augmentation du stock	-3 069	1 063
De la production de l'année en cours	11 130	11 551
Vente directe à des utilisateurs n'utilisant pas le CTC comme matière première	113	512
Inventaire depuis 2004 ; statut de fin d'année	48	134
CTC détruits	0	0
Exportation de CTC	0	0

28. Selon la vérification, les ventes à des utilisateurs n'utilisant pas le CTC comme matière première représentait une quantité de 113 tonnes métriques. Après déduction des ventes de 86 tonnes métriques des stocks 2004, la mesure directe de la consommation de la substance pour une utilisation autre que celle de matière première en vertu du Protocole de Montréal est de 27 tonnes métriques. Ceci correspond à 29,70 tonnes PAO, quantité se situant dans les limites de 48 tonnes PAO fixées dans l'accord du projet.

29. La vérification a également indiqué une réduction des stocks de 3 069 tonnes métriques, soit 3 375,9 tonnes PAO au cours de l'année 2009. Ceci répond à la condition du Comité exécutif stipulée dans la décision 58/35 (e) de montrer que les 1 169 tonnes PAO de la production de 2007 destinées à être utilisées comme matières premières avaient bien été utilisées à cet effet.

Rapport sur le programme annuel

30. La Banque mondiale avait soumis un rapport sur les réalisations du programme annuel de 2009. En 2009, le gouvernement de l'Inde, avec le support de l'Unité de gestion de projet (UGP) avait surveillé le programme d'élimination du CTC. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) s'était occupée d'ateliers de formation pour les agents des douanes portant sur les conditions du commerce du CTC, trois de ces ateliers ayant trouvé place en 2009. L'UNO a aussi organisé plusieurs réunions de parties prenantes sur l'offre et la demande, les stocks et les prix du CTC. La reconversion des industries a progressé et sur les 103 entreprises identifiées au départ, 52 ont bénéficié d'une assistance, et deux autres sont en cours d'examen ; les entreprises restantes sont considérées comme n'étant pas éligibles au financement. La Banque mondiale a décaissé les fonds pour la production et la plupart du secteur de consommation, à l'exception de 1,25 million \$US pour l'assistance technique. Le PNUD, en étroite coopération avec le Japon en tant qu'agence bilatérale de coopération, s'est occupé du CTC en tant que solvant de nettoyage et a achevé la mise en œuvre de l'élimination dans les quatre entreprises identifiées, avec pour résultat un solde restant de 1,4 million \$US. L'ONUDI a aussi largement mené à bien la mise en œuvre de son programme et s'apprête à finaliser prochainement la mise en œuvre dans les deux dernières entreprises. Ces dernières continuaient à utiliser du CTC en 2009, bien qu'à un taux réduit comparé aux objectifs initiaux. Les gouvernements de France et d'Allemagne, qui s'occupaient des utilisateurs de petites quantités de CTC, ont achevé leurs activités. Le tableau ci-dessous fournit une vue d'ensemble des fonds disponibles provenant des tranches approuvées pour les agences.

Tableau 3 : Fonds disponibles provenant des tranches approuvées pour les agences,
au 31 décembre 2009

Agence	Total approuvé (US \$)	Cumuls des décaissements à la fin 2009 (US \$)	Solde non décaissé (US \$)
Banque mondiale	38 100 954	36 727 490	1 373 464
PNUD/ Japon	5 000 000	3 665 839	1 334 161
GTZ/ Allemagne	2 000 000	1 986 771	13 229
GTZ/ France	3 000 000	3 000 000	0
ONUDI	3 899 046	3 682 980	216 066
Total (US \$)	2050	49,063,080	2,936,920

Programme annuel pour 2010

31. Les activités réalisées par le gouvernement se concentreront sur la surveillance après l'élimination et le renforcement de la capacité des autorités de surveillance locales ainsi que sur la supervision des importations et de la production. Les agences ont fait savoir qu'elles prévoyaient d'utiliser la majorité de ces fonds pour la surveillance et la mise en œuvre de projet, pour soutenir des entreprises auparavant non identifiées et finaliser leurs programmes respectifs.

Observations du Secrétariat

32. La vérification a été réalisée selon le cadre de vérification convenu, l'équipe engagée avait le savoir faire et l'expérience nécessaires dans ce domaine, et la méthode utilisée est appropriée à la lumière des stratégies actuelles de contrôle du gouvernement de l'Inde sur la production, les importations, la

consommation et la distribution de CTC. Les producteurs de CTC et les utilisateurs de cette substance en tant que matières premières doivent être enregistrés auprès du gouvernement et sont les seules entités autorisées à importer du CTC. Les fournisseurs de CTC et les utilisateurs de CTC pour ses usages réglementés ne sont pas autorisés à importer cette substance et peuvent seulement l'acheter auprès de producteurs de CTC qui ont une liste de tous les fournisseurs et des principaux utilisateurs de cette substance à des fins autres que celles de matières premières. Le gouvernement a décidé que dans le but de la vérification, les ventes des producteurs de CTC à ces deux catégories précitées devaient être considérées comme usage non destiné à servir de matières premières même si par la suite le stock était destiné être utilisé comme matières premières. L'un des objectifs clés de la vérification est de confirmer que le CTC importé et localement acheté par les utilisateurs de matières premières n'était pas dévié de son objectif d'achat initial. Les résultats de la vérification montrent que l'Inde est en conformité avec les dispositions de l'accord pour le secteur de la consommation et de la production en Inde.

33. Le Secrétariat a recherché de plus amples informations sur les fluctuations de l'offre et de la demande de CTC mentionnées dans les rapports de la Banque mondiale. Cette dernière a fourni des informations sur le marché du CADV, qui a connu un accroissement de la demande à la fin de 2008 ayant conduit à un déséquilibre entre l'offre et la demande et à une augmentation des prix du CTC. En 2009, le marché a été plus stable et à la fois la production nationale de CTC et les importations ont été utilisées pour fournir au producteur de CADV les matières premières nécessaires.

34. Le Secrétariat a abordé plusieurs questions avec la Banque mondiale en tant qu'agence d'exécution principale au sujet des activités prévues pour 2010 par rapport au solde des fonds pour cette même année.

- (a) La Banque mondiale, ayant un solde non dépensé de 1,25 million \$US dans son budget destiné à l'assistance technique, avait à la fin de 2009 dépensé moins de 40 % des fonds prévus initialement pour cette assistance. La Banque mondiale a informé le Secrétariat que la priorité concernant les activités dans le cadre du budget de l'assistance technique consistait en une augmentation des activités de formation dans le domaine des douanes et la poursuite de la vérification des entreprises de production de CTC, y compris les fabricants de CADV. La Banque mondiale désire aussi financer le fonctionnement de l'UGP avec les fonds restants et réaliser le renforcement de la capacité des autorités des douanes et de celles chargées de l'application des règles jusqu'à la fin de l'année 2012. Il est prévu que tous les fonds soient dépensés d'ici fin 2012 pour les activités mentionnées ;
- (b) L'ONUDI a expliqué que les fonds disponibles à présent n'étaient plus que de 16 000 \$US devant servir aux activités de sensibilisation et quelques activités de clôture de projet;
- (c) De même, le solde de l'Allemagne et de la France est actuellement de 13 000 \$US, représentant 0,3 % du budget initial. La Banque mondiale a informé que ce financement servirait à conclure les activités de ces deux pays dans le secteur des petits consommateurs ;
- (d) Le PNUD et le Japon avaient à ce moment-là un solde non décaissé de 1,33 million \$US, représentant 27 % du budget initialement approuvé. Le PNUD a indiqué que seuls 705 500 \$US restaient non engagés et que ce montant serait alloué au cours du deuxième semestre 2010. Le PNUD a également indiqué que 95 PME avaient été identifiées au cours d'une enquête supplémentaire en 2009, couvrant le sous-secteur du nettoyage du métal, et que 70 d'entre elles pourraient probablement être éligibles au financement. L'assistance technique sera fournie directement à chaque entreprise afin de faciliter l'amélioration des processus assurant une utilisation sûre et durable des produits de

substitution. En outre, des ateliers et formations d'assistance technique doivent être réalisés par des experts techniques nationaux et internationaux. Le PNUD suppose qu'ensuite les fonds disponibles seront épuisés.

35. Sur la base des explications fournies par les agences d'exécution, le Secrétariat désire suggérer que les activités de communication de rapports continuent jusqu'à la fin 2012, incluant également 2010 et 2011. S'il reste des fonds d'un montant important après que les activités détaillées ci-dessus ont été réalisées, alors les agences d'exécution devront soumettre un programme de travail pour les fonds restants ou bien retourner ces fonds au Comité exécutif.

Recommandation du Secrétariat

36. Le Secrétariat recommande au Comité exécutif de :

- (a) Prendre note de la vérification de la production et de consommation pour l'année 2009 en Inde ;
- (b) Prendre note que l'Inde a utilisé l'intégralité de la différence entre la consommation autorisée en 2008 et la consommation réelle de 2008, soit 1 169 tonnes PAO, en tant que matières premières en 2009 ;
- (c) Approuver le programme de travail de 2010 du plan d'élimination du CTC pour les secteurs de consommation et de production ;
- (d) Demander à la Banque mondiale de continuer la vérification du plan d'élimination du CTC pour les secteurs de la consommation et de la production en Inde en utilisant le format établi jusqu'à ce que la vérification de la production et de la consommation de 2011 ait été soumise ;
- (e) Demander à la Banque mondiale de fournir des rapports sur la mise en œuvre pour les années 2010, 2011 et 2012 en temps voulu pour présentation à la seconde réunion du Comité exécutif de chaque année suivante et d'inclure dans les documents soumis tous les changements importants intervenus dans les activités prévues approuvées à la 61^e réunion.

Népal : Plan de gestion de l'élimination finale (PNUE/PNUD)

37. Le Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour le Népal a été approuvé à la 52^e réunion du Comité exécutif pour un montant total de 170 000 \$US, plus coûts d'appui d'agence pour le PNUE et le PNUD, conjointement avec la première tranche de 110 000 \$US, plus coûts d'appui. La seconde tranche a été approuvée à la 57^e réunion au niveau de financement de 60 000 \$US pour le PNUD et le PNUE, plus coûts d'appui d'agence. Le présent rapport couvre la mise en œuvre du PGEF jusqu'en mars 2010.

Rapport périodique

38. Pendant cette période, 112 techniciens frigoristes ont suivi une formation sur les bonnes pratiques de la réfrigération, ainsi que quelque 35 agents des douanes et responsables de l'application des règles. Cette activité devrait être achevée au milieu de 2010. Le gouvernement a aussi continué à surveiller la sortie des CFC qui sont en stock et ayant été inspectés afin d'assurer l'absence de fuites. En ce qui concerne le programme d'incitatifs destiné aux utilisateurs finals, couvrant le volet investissement mis en œuvre par le PNUD, le rapport indique que l'équipement n'a pas encore été acheté, ce qui a entraîné quelque retard dans l'achèvement de ce programme.

39. La ratification des Amendements de Copenhague, Montréal et Beijing est toujours en souffrance et des réunions avec le Parlement ainsi que la communication officielle ont été diffusés afin d'accélérer le processus de ratification.

Observations du Secrétariat

40. La situation du Népal n'autorise pas le pays à importer des CFC, mais il doit surveiller de près le stock saisi qui est rendu disponible pour répondre aux exigences concernant les CFC. Pendant cette période, ce pays a montré un avancement satisfaisant dans la mise en œuvre des activités en vertu du PGEF afin d'assurer que la consommation zéro de CFC est maintenue jusqu'en 2010 et au-delà. Le Secrétariat note que le rapport mentionne que le faible niveau restant de consommation de CTC demeure un problème et envisage comme solution possible la visite d'un consultant qui examinerait le mode d'élimination. Le PNUE devrait continuer à surveiller cette question. Le Secrétariat note également que d'importantes activités de sensibilisation continuent à être réalisées au Népal, et il a été informé par le PNUE que cela aidera à maintenir le niveau zéro de consommation de CFC au-delà de 2010.

41. Le volet investissement du PGEF connaît un retard continu. Le rapport indique que l'achat des équipements est en cours et que ceux-ci devaient être livrés fin 2010. La consultation avec l'industrie est aussi en cours pour la sélection des entreprises bénéficiaires des équipements de récupération et de recyclage. Le Secrétariat note que la non-ratification des amendements de Copenhague, Montréal et Beijing au Protocole de Montréal se poursuit ainsi que les conséquences qui en découlent, en particulier pour le financement des activités dans le cadre du Fonds multilatéral.

Recommandation du Secrétariat

42. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour le Népal et demander au PNUE et au PNUD d'accélérer la mise en œuvre du volet investissement du PGEF se rapportant aux utilisateurs finals et de communiquer les progrès réalisés au Comité exécutif à sa 62^e réunion ;
- (b) D'exhorter le gouvernement du Népal à ratifier dès que possible les amendements restants au Protocole de Montréal.

Venezuela (République bolivarienne de) : Plan national d'élimination : rapports d'audit 2008 et 2009 et rapport sur la mise en œuvre des autres activités afférentes(ONUDI)

43. Au nom du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, l'ONUDI a soumis à la 61^e réunion du Comité exécutif deux rapports d'audit concernant la consommation de CFC du Venezuela (République bolivarienne du) au cours des années 2008 et 2009. L'ONUDI a par ailleurs soumis des informations sur l'avancement de la mise en œuvre du plan national d'élimination.

Contexte

44. Le plan national d'élimination des CFC de la République bolivarienne du Venezuela a été approuvé à la 42^e réunion du Comité exécutif pour un montant total de 6 240 555 \$US plus coûts d'appui d'agence de 468 040 \$US, afin d'aider le pays à réaliser l'élimination complète de la consommation de CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010. À sa 57^e réunion, le Comité exécutif, aux termes de la décision 57/30, a noté que le Venezuela (République bolivarienne du) était en situation de non-conformité par rapport à l'accord signé pour l'année 2006 avec le Comité exécutif et que ce pays avait pris des mesures pour se retrouver effectivement en situation de conformité avec l'accord signé pour 2007. Le Comité exécutif a aussi noté

l'engagement de la République bolivarienne du Venezuela d'exporter ou de détruire tous les CFC stockés restants. La décision demandait également à l'ONUDI de soumettre, au plus tard huit semaines avant la 61^e réunion du Comité exécutif, la vérification des niveaux des stocks de CFC à la fin des années 2008 et 2009, toutes les exportations de CFC en 2008 et 2009 ainsi que la destruction de tout CFC restant non exporté avant décembre 2009. Les rapports de vérification soumis traitent des questions ci-dessus mentionnées.

Rapports de vérification

45. Les deux rapports de vérification ont fourni des informations sur la production, l'importation, l'exportation et la consommation de CFC et les niveaux des stocks, qui sont indiquées au tableau 4.

Tableau 4 – Données vérifiées sur la consommation et les stocks du Venezuela
(République bolivarienne du) (pour les années 2008 et 2009)

Substances	CFC-11 (tonnes PAO)	CFC-12 (tonnes PAO)	Autres CFC (tonnes PAO)	Total des CFC (tonnes PAO)
Stocks au 1 ^{er} janvier 2008	1,4	695,7	0	697,1
Production 2008	0	0,0	0	0,0
Importations 2008	0	0,0	0	0,0
Exportations 2008	0	15,0	0	15,0
Ventes nationales 2008	1,4	298,6	0	300,0
Consommation résultante 2008	0	-15,0	0	-15,0
Ajustements des mesures 2008	0	28,3	0	28,3
Stocks au 1 ^{er} janvier 2009	0	353,9	0	353,9
Production 2009	0	0,0	0	0,0
Importations 2009	0	0,0	0	0,0
Exportations 2009	0	50,9	0	50,9
Ventes nationales 2009	0	0,0	0	0,0
Consommation résultante 2009	0	-50,9	0	-50,9
Ajustements des mesures 2009	0	11,5	0	11,5
Stocks au 31 décembre 2009	0	291,4	0	291,4

46. La vérification a montré que Produven, l'unique fabricant de CFC du Venezuela (République bolivarienne du), qui avait des stocks considérables de CFC au début de 2008, n'a vendu aucun CFC sur le marché local du 18 juin 2008 jusqu'à la fin de la vérification, soit décembre 2009. Au moment de la vérification, en mai 2010, l'entreprise envisageait soit d'exporter les CFC aux États-Unis pour qu'ils y soient détruits soit vers des pays ayant des exemptions d'utilisations essentielles pour les CFC (CFC de qualité pharmaceutique, inhalateurs à doseur).

Rapport périodique

47. Le rapport périodique fourni par l'ONUDI réitérait les résultats du rapport de vérification pour 2008 et 2009 et communiquait la vérification des stocks, établie au 31 décembre 2009. À ce jour, les stocks étaient de 291,442 tonnes de CFC-12, soit le même chiffre que celui établi par la vérification du secteur de production à la fin novembre 2009. Les chiffres correspondant aux ventes nationales et aux exportations de 2009 restaient également inchangés comparés au rapport de vérification du secteur de production soumis par la Banque mondiale.

48. Sur la question de la destruction des surplus de CFC, l'ONUDI a fait savoir que Produven a pris contact avec des services de courtage de crédits carbone et envisage de vendre les CFC restant afin qu'ils soient détruits conformément au mécanisme d'échange volontaire de crédits carbone. Le pays envisage aussi d'utiliser l'un des fours à ciment du pays pour détruire les CFC restants en accord avec les standards

internationaux. Des tests sont prévus au cours du dernier trimestre de 2010. L'ONUDI a aussi indiqué que le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a communiqué au Secrétariat de l'ozone que les stocks de CFC-12 pourraient être éventuellement exportés pour des utilisations essentielles. Cette offre a été reçue par plusieurs pays et Produven a été contacté ; des négociations ont commencé et des exportations sont prévues au cours de 2010. L'ONUDI informe que la qualité pharmaceutique des CFC proposés par Produven est conforme aux exigences afférentes. La décision finale est toujours en suspens concernant les deux options pour les CFC stockées : exportation en vue de la destruction dans l'autre pays, et exportations pour des usages pharmaceutiques.

49. La mise en œuvre du plan national d'élimination a progressé au cours de l'année 2009 et au début de 2010. L'ONUDI a fourni l'équipement nécessaire à la mise en place d'un centre de régénération dans les locaux de Produven, ce qui a permis jusqu'à présent la régénération de plus de 0,5 tonnes de CFC-12 et 3 tonnes de CFC-11. À la fin avril 2010, plus de 22 tonnes métriques de frigorigènes avaient été récupérées par le réseau de récupération et recyclage et l'utilisation de frigorigènes vierges avait été réduite en conséquence. Toutefois, ce chiffre inclut non seulement les CFC-12, mais aussi les frigorigènes HCFC-22 et HFC-134a. Pour finir, le système d'autorisation a été amélioré pour y inclure les réglementations relatives aux autorisations d'importation et d'exportation non seulement pour des SAO y compris les HCFC mais aussi pour les HFC, et aussi afin d'améliorer et de simplifier la vérification des informations et l'élaboration des rapports.

Observations du Secrétariat

50. Le Secrétariat a posé à l'ONUDI une série de questions concernant les « ajustements de mesures », la sélection des vérificateurs, la collecte de données auprès des douanes et de l'institut national de statistiques. Il a aussi soulevé des questions sur le rapport périodique au sujet de la mise en œuvre jusqu'à fin 2009. Les importants « ajustements de mesures » dans les données de stocks de CFC-12 s'élevaient à 11,5 tonnes en 2009 et 28,3 tonnes en 2008. En 2008, les ajustements de mesures sont pratiquement le double des exportations de CFC-12 cette année là. Ces ajustements de mesures sont essentiellement des pertes de CFC-12. Le Secrétariat a demandé des informations supplémentaires à l'ONUDI. Les informations présentées suggèrent que cette partie des pertes a eu lieu lorsqu'une quantité avait été expédiée à une entreprise conditionnant le CFC-12 dans des bidons de 340g, la différence entre les CFC expédiés à cette entreprise et les CFC retournés en bidons étant de 2,3 tonnes. Les autres pertes s'expliquaient par des mouvements de CFC-12 entre différentes citernes d'entreposage. Le Secrétariat a cherché si ces explications étaient plausibles et a découvert qu'à la température de stockage, une citerne de 100 tonnes destinée aux frigorigènes liquides contiendrait encore, une fois vidée, environ 4 tonnes de vapeur qui seront probablement libérées dans l'environnement lors du nettoyage de la citerne. Les registres de vérification montrent de multiples mouvements de CFC entre différentes citernes de stockage dans les installations de l'entreprise. Le Secrétariat estimait les explications fournies satisfaisantes.

51. L'ONUDI a également fourni des réponses entièrement satisfaisantes à toutes les autres questions soulevées par le Secrétariat, notamment l'information précisant que les accords concernant l'échange mutuel de données ont été préparés avec les autorités douanières, afin d'assurer une meilleure coopération et de permettre à l'UNO d'accéder aux données douanières lors des vérifications futures.

52. Le rapport de vérification de 2008 se rapportait, entre autres, à un mémorandum d'accord, établissant qu'à partir du 18 juin 2008 plus aucune vente de CFC-11 ou de CFC-12 ne serait autorisée sur le marché national. Le Secrétariat a aussi soulevé la question du fait que, selon les informations du rapport périodique de l'ONUDI présentant la situation au 31 décembre 2009, 550 000 \$US restent non engagés à la fin 2010, et il a donc demandé si l'ONUDI souhaite soumettre des plans en vue de futures dépenses. L'agence a fait savoir que le solde non engagé des dernières tranches était de 792 000 \$US en mai 2010 et qu'il est prévu d'employer cette somme pour acheter des refroidisseurs, dans le cadre de fonds auto renouvelables. Il ne devrait plus y avoir ainsi aucun fonds disponible au-delà du 31 décembre 2010.

Recommandation du Secrétariat

53. Le Secrétariat recommande au Comité exécutif de prendre note de la vérification de la consommation de CFC dans la République bolivarienne du Venezuela requise aux termes de la décision 57/30 pour les années 2008 et 2009.

Annexe

Récapitulatif des résultats de la vérification des treize entreprises
d'agents de transformation phase II (PAII) en Chine

Usine N°	Nom de l'entreprise	Produits utilisant du CTC comme agent de transformation	Production annuelle en 2008 (TM)	Achats, utilisations et stocks de CTC en 2009 (tonnes SAO)				
				Stock de début d'année	Achats de CTC *	Utilisations de CTC **	Autres utilisations du CTC ***	Stock de fin d'année
21	Shunde Antai Printing Ink****	CPP	233,51	60,50	162,00	146,00	0,00	76,50
		CEVA	97,85					
		CPP-CEVA	0,00					
22	Jincheng Chemical	CPP	2 168,60	675,55	848,00	772,62	0,00	750,93
		CEVA	402,38					
38	Jingzhou Sanonda	MIC	559,04	28,25	93,00	55,00	0,00	66,25
40	Hunan Gofar	MIC	614,94	46,75	139,00	108,00	0,00	77,75
41	Hunan Haili	MIC	776,29	34,98	214,48	73,70	0,00	175,76
47	Changshu Xiangyang	CPP	172,85	12,99	282,30	295,29	0,00	0,00
		CEVA	185,97					
63	Jiangsu Changlong	MIC	523,03	88,52	136,38	69,38	0,00	52,30
		Buprofenzine	3 030,44			103,22		
80	Yangnong Group	Imidaclopride	420,6	42,78	108,65	148,28	0,00	3,15
		Mospilam	58,84					
143	Shandong Huayang	MIC	711,64	14,9	196,44	194,00	0,00	17,34
200	Chongqing Chengfeng	CNMA	2 914,20	127,08	499,05	626,13	0,00	0,00
208	Yixing Yonggu*****	CPP	726,68	174,82	768,37	945,82	-9,73	7,10
		CEVA	0,38					
Total vérifié d'achats, utilisations et stocks de CTC en 2009			Tonnes SAO	1 307,12	3 447,67	3 537,44	-9,73	1 227,08
			Tonnes SAO	1 437,83	3 792,44	3 891,18	-10,70	1 349,79

* Quantités réelles de CTC livrées dans l'entrepôt de l'usine l'année de la vérification.

** Quantités réelles de CTC utilisées en 2009 pour la fabrication de produits utilisant le CTC comme agent de transformation .

*** Auto utilisations dans l'usine pour d'autres applications.

**** CPP-CEVA est une variété de polypropène chloré obtenue à partir de polypropylène et d'EVA pour des applications spéciales d'encre d'imprimerie.